

REPUBLIC DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DU NORD

DEPARTEMENT DE LA BENOUE

COMMUNE DE BASCHEO



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

NORTH REGION

BENOUE DIVISION

BASCHEO COUNCIL

MAITRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BASCHEO

AUTORITE CONTRACTANTE : LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BASCHEO.

COMMISSION COMPETENTE : COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DE BASCHEO.

AVIS DE CONSULTATION N°01/ACNO/CIPM/C-BASCH/2025 DU 11/03/2025 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF A L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL AU CSI DE HARKOU, COMMUNE DE BASCHEO, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD.

Financement : BIP MINSANTE 2025

1. Objet de l'avis de consultation

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2025, le Maire de la Commune de Baschleo lance un Avis de Consultation relatif à l'équipement en matériel médical au centre de Santé Intégré de Harkou, Commune de Baschleo, Département de la Bénoué, Région du Nord.

2. Consistance des prestations

Les prestations de la présente Demande de Cotation consistent l'équipement en matériel médical au centre de santé intégré de Harkou, Commune de Baschleo, Département de la Bénoué, Région du Nord, et comprennent tous les matériels prévus dans le cadre du Devis quantitatif et estimatif :

3- Allotissement

La présente demande de cotation comporte *un seul lot*.

4 Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **huit millions (8 000 000) FCFA**.

5. Délais prévisionnels et lieu de livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour la livraison des matériels objet de la présente demande de cotation est de **deux (02) mois**. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

6. Participation et origine

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte à égalité des conditions à toutes les entreprises installées au Cameroun et jouissant des capacités juridiques, financières et techniques requises.

7. Financement

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation sont financées par le BIP MINSANTE de l'exercice 2025.

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est hors ligne.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 14 de la DC dont le montant s'élève à **160 000 FCFA** et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Consultation de la Demande Cotation

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du MO aux heures ouvrables au secrétariat de la Commune de Baschéo dès publication du présent avis, Tel. 690 86 30 00/696 57 11 15. Il peut également être consulté sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm).

11. Acquisition du Dossier de Demande de Cotation

La version physique de la demande de cotation peut être obtenue au Secrétariat de la Commune de Baschéo, Tel. 690 86 30 00/696 57 11 15 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable des frais d'achat de la demande de cotation de **quarante mille (40 000) Francs CFA**, payable à la recette Municipale de Baschéo. Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique est conditionnée par le paiement des frais d'achat de la demande de cotation.

12. Remise des offres

Chaque offre est rédigée en français ou en anglais.

Pour la soumission hors ligne, le dossier administratif, l'offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au **Secrétariat du Maire de la Commune de Baschéo** au plus tard le **09/04/2025 à 10 heures** et devra porter la mention :

AVIS DE CONSULTATION N°01/ACNO/CIPM/C-BASCH/2025 DU 11/03/2025 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF A L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL AU CSI DE HARKOU, COMMUNE DE BASCHEO, DEPARTEMENT DE LA BENOUYE, REGION DU NORD.

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

13. Recevabilité des offres

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous plis scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires,
les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt.

les plis sans indication de l'identité de la demande de cotation ;
les plis non-conformes au mode de soumission

Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier de Demande de Cotation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière de première catégorie agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier de Demande de Cotation, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le **09/04/2025 à 11 heures** par la Commission de Passation des Marchés, dans la salle des actes de la Mairie de Baschéo. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises. Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date originale de dépôt des offres ou, avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de la demande de cotation. En cas d'absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis après un délai de 48 heures accordée par la Commission, l'offre sera rejetée. L'ouverture de la séance de dépouillement doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans la demande de cotation.

15. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont de deux (02) types : les critères éliminatoires et les critères essentiels⁸. Un critère ne peut être à la fois éliminatoire et essentiel.

15.1 Critères éliminatoires :

Il s'agit notamment :

- ✓ de l'absence ou non-conformité du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- ✓ de la non-production au-delà du délai de 48h d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- ✓ des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces;
- ✓ du non-respect d'au moins 70% de critères essentiels ;
- ✓ de l'absence de prospectus de couleur dans l'original et toutes les copies accompagné de catalogue, dessin ;
- ✓ de l'absence de Certificat de Bonne pratique de Fabrication / Distribution, le cas échéant ;
- ✓ de l'absence de la charte d'intégrité dûment rempli et signé;
- ✓ de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- ✓ de l'absence du certificat de catégorisation, le cas échéant ;
- ✓ Absence de l'attestation de non abandon de marchés au cours des trois dernières années

15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des fournisseurs porteront à titre indicatif sur :

- ❖ Présentation de l'offre ;
- ❖ Références du soumissionnaire ;
- ❖ Capacité financière ;
- ❖ Matériel à mobiliser, le cas échéant ;

- ❖ Respect des descriptions techniques des matériels à livrer ;
- ❖ Personnel, le cas échéant ;
- ❖ Planning de livraison ;
- ❖ Délai de livraison ;
- ❖ Preuves d'acceptation des conditions du marché ;
- ❖ Période de garantie.

16. Attribution

Le Maître d’Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l’offre est évaluée la moins-disante.

17. Nombre maximum de lots : SANS OBJET

Un candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots, mais ne peut être attributaire de plus de _____ lots. [Au cas où un soumissionnaire serait le moins disant pour plus de _____ lots, le Maître d’Ouvrage ou lui attribuera les _____ lots selon les conditions précisées dans le RPAO]

18. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de Baschéo. Tel. 690 86 30 00/696 57 11 15 ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, ou tout autres moyens de communication électronique indiqué par le Maître d’Ouvrage.

20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l’Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l’ARMP ou le MO/MOD au numéro : 690 86 30 00/696 57 11 15.

Baschéo, le 11/03/2025

Le Maire,
(Autorité contractante)



Copies :

- ARMP
- DDMINMAP/BENOUÉ
- President CIPM;
- Affichage.
- Chrono/Archive.